



# GRANDS TRAILS D'AUVERGNE

## GRANDS TRAILS DU LIVRADOIS FOREZ

### REGLEMENT 2020

#### Article 1 – Organisation :

Auvergne Trail Nature Team, la Chauvanie, 63930 Augerolles,

Organise le 10 octobre 2020 la troisième édition des Grands Trails d'Auvergne / Grands Trails du Livradois-Forez.

#### Article 2 - Définition des épreuves :

Les Grands Trails d'Auvergne sont un ensemble de courses de moyenne montagne au départ/arrivée du **Lac d'Aubusson d'Auvergne,**

**La Prade,**

**63120 Aubusson d'Auvergne**

qui empruntent principalement des sentiers dans le Parc Naturel Régional Livradois-Forez sur 14 communes et 2 départements (Puy de Dôme et Loire), dont 90% de parcours nature.

Les parcours sont intégralement balisés, l'utilisation de carte n'est pas nécessaire.

Parcours balisé en rouge pour l'épreuve 360° Ultra-Trail 116Km,

Balisé en bleu pour l'épreuve Trail des Druides 42Km,

Balisé en jaune pour l'épreuve Trail du Lac 25Km

Balisé en vert pour l'épreuve Initia-trail 14Km.

Les randonnées sont balisées en vert pour le 14Km et en jaune pour le 25Km.

Les épreuves se déroulent en une seule étape et imposent aux concurrents une certaine prise en charge d'eux-mêmes (semi-autonomie). **Les participants doivent respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte ou traverse des voies de circulation.**

Les concurrents doivent :

- Respecter l'environnement traversé en conservant sur eux les déchets ou les déposer sur les points

de ravitaillement, sous peine de disqualification.

L'organisation est adhérente à Trail Runner Foundation (#courirutile).

- Pointer à tous les postes de contrôle sous peine de disqualification ; chaque concurrent est suivi par tracker GPS en plus des contrôles dossards traditionnels.

- Signaler leur abandon ou tout arrêt prolongé à l'organisation.

- Porter le dossard devant et bien visible durant toute l'épreuve.

- Suivre strictement le parcours.

- Se soumettre aux contrôles anti-dopage (sous peine de disqualification).

- Aider un autre coureur en difficulté.

- Respecter les bénévoles, signaleurs et ravitailleurs (sous peine de disqualification).

Horaires éliminatoires :

Le temps maximal par épreuve, pour être classé, est fixé à :

- 24H sur l'épreuve 360° Ultra-Trail 116 Km. [Inscriptions à partir de 20 ans.](#)

**Départ le 10/10/2020 à 00H01.**

Les barrières horaires : **6H au Km 27 notre Dame de l'Hermitage - 14H au km 65 Col du Béal (retour) - 19H au Km 93 la Coudaire.**

- 9H sur l'épreuve Trail des Druides 42Km (aucune barrières horaires). [Inscriptions à partir de 20 ans.](#)

**Départ le 10/10/2020 à 8H00.**

- 5H sur l'épreuve Trail du Lac 25Km (aucune barrières horaires). [Inscriptions à partir de 18 ans.](#)

**Départ le 10/10/2020 à 09H30.**

- 3H sur l'épreuve Initia-Trail 14Km (aucune barrières horaires). [Inscriptions à partir de 16 ans.](#)

**Départ le 10/10/2020 à 10H00.**

Les concurrents ne seront plus classés au-delà de ces délais et ne pourront prétendre à l'intégralité de l'assistance mise en place par l'organisation, laquelle décline toute responsabilité pour les conséquences qui pourraient en découler.

Les barrières horaires s'appuient sur le calcul d'une vitesse moyenne approximative de 5km/h et sont adaptées aux difficultés de chaque tronçon.

### **Portes horaires à respecter et temps de course.**

Aux différents points définis pour les courses (voir le détail du tracés), des responsables de l'organisation inviteront les coureurs parvenant au-delà des limites horaires à stopper leur progression et à rejoindre l'arrivée par l'itinéraire le plus court ou seront rapatriés par des navettes.

3 barrières horaires sur le 116 Km.

Les concurrents ne pourront donc pas prétendre aux points ITRA

**Attention sur le 116Km Duo et Trio, les participants partent à deux (duo) ou à trois (trio) et ils doivent arriver assemble pour être classés.**

### **Article 3 - Inscriptions :**

Pour valider son inscription, un coureur devra fournir, conformément à la législation en vigueur, l'un des documents suivants :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou Pass Running

délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

Attention les autres licences délivrées par la FFA Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées.

- Une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (TRI, UFOLEP...), sur laquelle doit apparaître la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

- Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation ou de sa copie.

**Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.**

- Cas particulier des coureurs étrangers :

L'obligation de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, s'applique à tous les coureurs étrangers.

Le médecin effectuant le certificat médical peut être situé ou non sur le territoire national. Il doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

Ces documents sont conservés par les organisateurs en tant que justificatif en cas d'accident (il est conseillé de faire une copie de vos documents). En l'absence de l'une ou l'autre de ces pièces, il ne sera pas possible de s'inscrire et bien évidemment, aucun dossard ne sera donné si le dossier est incomplet.

Les courses « TRAIL » sont ouvertes à tous, hommes ou femmes, licencié(e)s ou non, âgé(e)s de 16 ans au moins pour le 14 km, 18 ans minimum pour le 25 Km et 42 Km, 20 ans pour le 116 Km.

Une autorisation parentale est **obligatoire** pour les mineurs sur la course Initia Trail 14Km (téléchargeable sur le site de l'organisation).

**Nous attirons l'attention des personnes s'inscrivant sur l'épreuve 360° Ultra-Trail que cette épreuve est réservée à des coureurs aguerris à des courses d'ultra en conditions de moyenne montagne et ayant déjà participé à des courses de ce genre.**

**Les tarifs des épreuves sont les suivant ;**

14km Initia-Trail : 13€ (Inscription + T-Shirt + Tour de Cou + Médaille Finisher + Ravitaillements).

25Km Trail Du Lac : 19€ (Inscription + T-Shirt + Tour de Cou + Médaille Finisher + Ravitaillements).

42Km Trail Des Druides : 35€ (Inscription + T-Shirt + Tour de Cou + Médaille Finisher+ Ravitaillements).

116Km 360° Ultra-Trail : 76€ (Inscription + T-Shirt + Tour de Cou + Médaille Finisher + Repas+ Ravitaillements).

116Km 360° Ultra-Trail : 132€ (Inscription + T-Shirt + Tour de Cou + Médaille Finisher + Repas+ Ravitaillements).

116Km 360° Ultra-Trail : 198€ (Inscription + T-Shirt + Tour de Cou + Médaille Finisher + Repas+ Ravitaillements).

Inscriptions sur place majorées de 3€.

**Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif**

que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### **MODIFICATIONS DES PARCOURS ET ANNULATION DE COURSE**

En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques ou pour des raisons de sécurité) l'organisation se réserve le droit :

- de modifier à tout moment les parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.
- d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les parcours avec des itinéraires de replis, et éventuellement de modifier les horaires de départs.

En cas d'annulation de l'événement, pour quelques raisons que ce soit, décidée plus de 21 jours avant la date du départ, aucun remboursement des droits d'inscriptions ne sera effectué.

Ceci de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation.

Un report de date sera étudié et si tel était le cas, toutes les inscriptions seront basculées sur cette nouvelle date.

### **Article 4 – conditions d'admission :**

Les quatre courses « trail » (14, 25, 42 et 116 Km) se déroulent individuellement.

Les inscriptions en ligne et par courrier sont reçues jusqu'au mercredi 7 octobre à minuit au plus tard (sauf si le nombre maximum d'inscrits est atteint).

Ensuite les coûts des inscriptions seront majorés de 3€.

**Aucune inscription pour le 116 km ne sera enregistrée sur place le vendredi 9 octobre.**

Pour les autres courses, possibilité de s'inscrire sur place à partir du vendredi matin 10H.

Les inscriptions seront closes une demi-heure avant le départ de chaque course, sous réserve que le nombre maximal d'inscrits ne soit pas déjà atteint.

HORAIRES – DOSSARDS

Le retrait des dossards aura lieu à partir du vendredi 9 octobre à 10H.

### **Article 5 - Matériel :**

**SURLE 116 Km (solo, duo et trio)**

Une réserve d'eau (minimum 1,5 litre). Attention seulement 5 ravitaillements + arrivée

- une éco-tasse (attention : aucun gobelet présent sur les ravitaillements)
- une lampe en bon état de marche avec piles neuves et/ou batterie chargée + piles de rechange
- une couverture de survie
- un couvre-chef
- un sifflet
- une réserve alimentaire
- une veste imperméable type goretex (pas de k-way)
- un téléphone portable. **N° poste de secours : 04 73 53 26 22**

#### **SUR LE 42Km**

- une réserve d'eau (minimum 1 litre). Attention seulement 3 ravitaillements + arrivée
- une éco-tasse (attention : aucun gobelet présent sur les ravitaillements) ;
- une couverture de survie
- un couvre-chef
- un sifflet
- une réserve alimentaire
- une veste imperméable type goretex (pas de k-way) ;
- un téléphone portable. **N° poste de secours : 04 73 53 26 22**

#### **SUR LE 25Km**

- 1 réserve d'eau de 250ml minimum (2 ravitaillements + arrivée)
- une couverture de survie + un sifflet
- une veste imperméable
- un téléphone portable. **N° poste de secours : 04 73 53 26 22**

#### **SUR LE 14KM**

- 1 réserve d'eau de 250ml minimum (1 ravitaillement + arrivée)
- une couverture de survie + un sifflet
- une veste imperméable
- un téléphone portable. **N° poste de secours : 04 73 53 26 22**

**L'organisation se réserve le droit de contrôler le matériel pendant l'épreuve, tout participant n'ayant pas le matériel sera exclu de la course.**

## Article 6 - Ravitaillement :

Des espaces de ravitaillement sont mis en place par l'organisateur. Le ravitaillement extérieur et l'assistance sont autorisés mais seulement sur les zones de ravitaillement des épreuves.

-1 ravitaillement sur le 14Km aux Km7 + arrivée.

-2 ravitaillements sur le 25Km aux Km 8 et 14 + arrivée.

-3 ravitaillements sur le 42Km aux Km 18, 26 et 33 + arrivée. 1 point d'eau Km 10.

-5 ravitaillements sur le 116 Km aux Km 27, Km 45, Km 65, Km 77 et Km 99 + arrivée. 2 points d'eau Km 10 et Km 58.

## Article 7 - Sécurité :

Il est interdit de suivre les coureurs avec un véhicule motorisé ou même en VTT. Les parcours sont balisés et fléchés au sol. Tout abandon devra être signalé à l'organisation et le dossard remis aux ravitaillements ou points de contrôle ou signaleurs les plus proches ou au PC course à l'arrivée.

La sécurité de l'organisation est assurée par les secouristes de l'association :

Association Secouristes du 63  
Stade Gabriel Montpied, 4, rue Adrien Mabrut  
BP30021 - 63018 Clermont-Ferrand cedex 2.

Le médecin responsable des secours est :

Docteur Alexandre Chuffard  
D906,  
63480 Vertolaye

## Article 8 – Assurance :

Les organisateurs sont couverts par une police responsabilité civile souscrite auprès de SMACL ASSURANCES sous le numéro : **271189/W**.

**SMACL ASSURANCES**  
**141, avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 Niort cedex 9**

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de vérifier qu'ils sont correctement assurés sur cette activité et à défaut de souscrire personnellement une assurance couvrant l'activité. Les participants courent sous leur propre

responsabilité.

Les éventuels frais d'évacuation (y compris ambulance) sont à la charge de la personne secourue. Le coureur concerné devra constituer et présenter son dossier à son assurance personnelle.

## Article 9 – Couverture photographique et audiovisuelle :

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

## Article 10 – Récompenses :

Les différents podiums sont établis de la façon suivante :

Sont récompensés les 3 premiers « temps scratch » femmes et hommes de chaque épreuve et les premiers de chaque catégorie, femmes et hommes.

Sera remis un trophée (pour les classements scratch), un panier avec produit locaux. Une coupe pour les premiers de chaque catégorie.

Chaque concurrent de chaque épreuve ayant terminé la compétition se verra remettre dès l'arrivée une médaille Finisher G.T.A. 2020.

Tous les concurrents se verront remettre lors du retrait de leur dossard, un T-Shirt G.T.A. 2020 et un tour de cou « épreuve éco-responsable ».

## Article 11 – Annulation / Transfert de dossard :

En cas d'annulation d'inscription, le remboursement, sauf frais inscription en ligne, sera effectué par l'organisateur sous réserve de l'envoi d'une enveloppe timbrée à l'adresse du coureur.

Ce remboursement sera intégral jusqu'à 10 jours du départ de la course sous réserve de la réception d'un certificat médical attestant l'impossibilité de participation, seulement pour raison médical.

Aucun remboursement ne sera possible le jour de la course et les jours suivants.

**Rappel** : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## Article 12 - Conditions générales :

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après les courses.

L'inscription aux épreuves donne lieu d'acceptation du présent règlement.

## Renseignements :

Pour tous renseignements concernant l'aspect sportif s'adresser à :

Auvergne Trail Nature Team  
Lieu-dit la Chauvanie  
63930 Augerolles

Tél : 06 31 06 42 88

Courriel : [auvergne.tnt@auvergnetrail-natureteam.com](mailto:auvergne.tnt@auvergnetrail-natureteam.com)